

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 FÉVRIER 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SUSTEGNU PE U PRUGETTU DI REALIZAZIONE DI UNA
SCULTURA DI U SGIO ANGE FELIX, IN BEIRUT IN U 2021**

**SOUTIEN AU PROJET DE REALISATION D'UNE
SCULPTURE DE M. ANGE FELIX, A BEYROUTH EN 2021**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre des objectifs fixés dans la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse en date du 21 septembre 2017, la Collectivité de Corse tient un rôle de premier plan, tant dans l'aide à la création artistique, que dans son soutien porté à la diffusion des œuvres.

Le présent rapport concerne le secteur Arts Plastiques et plus particulièrement le projet de l'artiste corse Ange Félix, à Beyrouth, en 2021.

M. Ange Félix est un artiste plasticien corse, spécialisé dans la réalisation de sculptures en fer.

Il réalise des œuvres de « synthèse », toutes des pièces uniques, où les éléments simples, usés, rouillés, chargés de leur histoire propre, sont conservés le plus souvent dans leur forme originelle.

Suite à la catastrophe qui a frappé le port de Beyrouth le 4 août dernier, M. Ange Félix a projeté, avec l'accord de la ville et des autorités libanaises, de réaliser une œuvre en mémoire des victimes de ce drame.

L'artiste va ainsi réaliser, sur place, une sculpture à partir des matériaux récupérés sur le site de la catastrophe.

Pour la réalisation de ce projet, M. Ange Félix sollicite la Collectivité de Corse uniquement sur sa participation aux frais liés au transport, à l'hébergement, à la location d'un véhicule ainsi qu'au matériel de travail (aide forfaitaire évaluée à 4 000 €).

Compte tenu de la particularité de ce projet et de son financement à 100 %, et en conséquence de son inéligibilité au règlement des aides Culture, ce rapport est soumis à l'examen de l'Assemblée de Corse, sous réserve également de l'adoption du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021.

Devant la portée symbolique de cette opération, des liens indéfectibles et solidaires de la Corse avec les peuples de Méditerranée, mais également de l'opportunité que représente ce projet singulier pour la promotion de la culture corse à l'étranger, et devant l'urgence, puisque les travaux de déblaiement et de réhabilitation du site sont prévus en ce début d'année 2021, il vous est demandé de vous prononcer sur le principe d'apporter un soutien à l'action de M. Ange Félix.

Un nouveau rapport sera présenté au Conseil exécutif pour affectation des crédits

après l'adoption du budget primitif 2021.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.